Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260601-AR-119-2026-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/06/2026
Mise en ligne le : 25/06/2026

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 119 / 2026
DU 1er JUIN 2026

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – CAROLINE COLONVAL – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES AU QUOTIDIEN

Le Président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu les procès-verbaux du conseil communautaire de la séance du 10 avril 2026 portant élection du Président, vice-présidents et autres membres du bureau communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire du 5 février 2024 approuvant la convention pour la création du service commun "direction générale" entre Laval Agglomération et la ville de Laval,

Considérant la mise en place de la décentralisation des bons de commande et engagements de crédits dans les directions et les services opérationnels,

Que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité hiérarchique, le Président peut déléguer sa signature à ses plus proches collaborateurs,

Que les missions confiées à Caroline Colonval, statutaire dans le cadre d'emploi des administrateurs territoriaux, directrice générale adjointe transitions écologiques au quotidien, nécessitent l'octroi d'une délégation de signature pour en faciliter l'exercice,

ARRÊTE

Article 1er
Délégation de signature est donnée à Caroline Colonval, directrice générale adjointe transitions écologiques au quotidien, à l'effet de signer :

- les attestations et certificats administratifs,
- tout courrier, correspondance, document et attestation relatif à l'administration courante de la commune et insusceptible de recours,
- les courriers adressés aux fournisseurs destinés à contester ou à demander des explications sur les factures litigieuses, relevant de ses services,
- les ordres de missions relatifs aux déplacements, aux réunions, aux formations du personnel des services,
- la validation des heures d'astreintes du personnel relevant de la DGA transitions écologiques au quotidien,
- les demandes de certificats d'immatriculation de véhicules,
- tous documents, actes et correspondances relatifs aux déclarations préalables, d'ouverture et d'achèvement des chantiers,
- les contrats d'abonnement (eau, électricité, gaz…) ainsi que les demandes de résiliations afférentes,
- tous les actes, contrats, conventions et annexes passés en vertu d'une délibération du bureau communautaire ou d'une décision du Président,

- les décisions du président et tout document y afférent et nécessaires à leur application (courriers, conventions, avenants, etc.), dans le cadre et selon les conditions définies par délibération relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au président, , en application de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, sur les domaines suivants :

    - fixation des tarifs,
    - moyens de paiement,
    - affectation des propriétés de Laval Agglomération et délimitation des propriétés,
    - convention d'occupation d'immeuble ou de passage sur des terrains de Laval Agglomération,
    - louage des choses pour une durée inférieure à 12 ans,
    - recours aux centrales d'achats publics,
    - mise à disposition temporaire de matériels ou d'équipements,
    - dons et legs,
    - renouvellement d'adhésion au sein d'associations,

- En matière financière :
    - les engagements financiers et bons de commande dans la limite de 60 000 € HT pour les achats en section de fonctionnement et en section d'investissement de la direction générale adjointe transitions écologiques au quotidien,
    - tout document pour solliciter le versement des recettes de fonctionnement et d'investissement de la direction générale adjointe transitions écologiques au quotidien.

- En matière marchés publics :
    - dans le cadre de l'exécution financière des marchés publics dans le domaine de l'activité de la direction générale adjointe transitions écologiques au quotidien, tous les engagements financiers et les bons de commande quels que soient leurs montants,
    - de prendre toute décision concernant l'acceptation ou le rejet d'un sous-traitant d'un marché relevant du périmètre de la direction,
    - bordereaux de prix réactualisés des marchés reconductibles de fournitures
    - les ordres de service relatifs à des marchés de travaux,

- En tant que maître d'œuvre :
        - les procès-verbaux des opérations préalables,
        - les propositions préalables,
        - les décisions et procès-verbaux de réception,
        - les procès-verbaux de réception avec réserves,
        - les procès-verbaux de levée de réserves,
        - les décomptes généraux définitifs,
        - les certificats de paiement,
        - les décisions de non réception,
        - les tableaux de révisions, d'actualisation,
        - les décisions de non réception,

- En tant que maître d'ouvrage :
  - les procès-verbaux,
  - les décomptes généraux,
  - les décomptes de pénalités,
  - les certificats de parfait achèvement,
  - les levées de garantie,
  - tout document, acte et correspondance relatif aux déclarations
  - préalables d'ouverture ou d'achèvement de travaux
  - la levée de retenue de garantie.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement d'Emmanuel Froissard, directeur du département transitions énergétiques, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Caroline Colonval, directrice générale adjointe transitions écologiques au quotidien.

Article 3
En cas d'absence ou d'empêchement de Julien Harel, directeur du département mobilités durables, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Caroline Colonval, directrice générale adjointe transitions écologiques au quotidien.

Article 4
En cas d'absence ou d'empêchement de Sylvain Bertrand, directeur du département ressources naturelles et économie circulaire, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Caroline Colonval, directrice générale adjointe transitions écologiques au quotidien.

Article 5
En cas d'absence ou d'empêchement de David Morel, directeur du département nature et villes, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Caroline Colonval, directrice générale adjointe transitions écologiques au quotidien.

Article 6
En cas d'absence ou d'empêchement de Caroline Colonval, directrice générale adjointe transitions écologiques au quotidien, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Yoann Château, directeur général des services.

Article 7
Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 8
Le directeur général des services de Laval Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le président,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Caroline Colonval
Directrice générale adjointe transitions écologiques au quotidien
Le

Notifié à Emmanuel Froissard
Directeur du département transition énergétiques
Le

Notifié à Julien Harel
Directeur du département mobilités durables
Le

Notifié à David Morel
Directeur du département nature et ville
Le

Notifié à Sylvain Bertrand
Directeur du département ressources naturelles et économie circulaire
Le

Notifié à Yoann Château
Directeur général des services
Le